



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Position de la France à l'égard des droits des femmes en Arabie saoudite

Question écrite n° 34240

Texte de la question

M. Sébastien Nadot interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la grève de la faim entamée par la militante saoudienne Loujain al-Hathloul, emprisonnée depuis plus de deux ans en Arabie saoudite. Alors que l'Arabie saoudite accueille les 21 et 22 novembre 2020 le G20 et que la participation d'un État au G20 implique des obligations en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, les autorités saoudiennes continuent d'imposer aux femmes une législation parmi les plus restrictives et les plus inégalitaires vis-à-vis des hommes. Le régime saoudien multiplie les arrestations et les détentions de militantes en faveur des droits des femmes. Au regard de ces éléments, il lui demande quelles sont les actions que le Gouvernement a engagées aux fins d'amener l'Arabie saoudite à respecter ses obligations en matière d'égalité de traitement des femmes qui découlent de sa participation au G20, à commencer par la libération de Mme Loujain al-Hathloul.

Texte de la réponse

La France suit avec attention la situation des droits de l'Homme en Arabie saoudite. Dans le cadre de sa relation bilatérale, elle évoque tous les sujets d'intérêt commun, y compris les plus sensibles, comme le conflit au Yémen et la situation des droits de l'Homme, notamment les cas individuels de défenseurs des droits emprisonnés. Elle aborde notamment cette question avec le président de la commission saoudienne des droits de l'Homme, Awwad al-Awwad, avec lequel plusieurs entretiens par an sont organisés. Elle soulève à cette occasion les sujets de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, priorité de la France fixée par le Président de la République. Concernant la situation de Mme Loujain al-Hathloul, la France a dit publiquement et à plusieurs reprises - notamment le 29 décembre dernier à la suite de l'annonce de sa condamnation - qu'elle souhaite sa libération rapide. Cet automne, à l'occasion de la 45e session du Conseil des droits de l'Homme (CDH), la France s'est associée à la déclaration appelant les autorités saoudiennes à intensifier leurs efforts en matière de protection des droits de l'Homme. Le Président de la République a tenu, lors du sommet du G20 présidé par l'Arabie saoudite les 21-22 novembre 2020, un discours sans ambiguïté auprès de ses homologues sur nos exigences en matière de respect des droits de l'Homme. Il a rappelé que la protection des droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, et de la Charte des Nations unies, sont au cœur des principes universels que nous nous attachons à défendre partout dans le monde, et que leur protection relève de la responsabilité de l'ensemble des États, notamment ceux du G20. Le sommet du G20 a donc été l'occasion pour la France de réitérer des messages conformes aux principes qu'elle défend dans toutes les enceintes et dans l'ensemble de ses relations bilatérales.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34240

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8310

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1179